

01 – ACHAT DE LA MAISON ET DU GARAGE DE M CHAMINADE

M. le Maire est autorisé à acquérir la maison d'habitation de M. Chaminade Jean-Jacques, située à côté de la mairie. ainsi que le garage situé à côté de l'école, pour un prix de 210 000 euros, vu l'intérêt pour la commune de disposer de ces deux bâtiments pour ses projets futurs.

02 – VENTE DU PAVILLON COMMUNAL AU LOTISSEMENT DU PECH D'ALBET

Il est décidé de mettre en vente au prix de 120 000 euros le pavillon communal du lotissement du Pech d'Albet, implanté sur un terrain de 898 m².

03 – ACHAT D'UN TERRAIN A MM ET MME RIOTTOT

Vu l'intérêt pour la commune de disposer d'un terrain à proximité du bourg qui pourrait notamment faire office de parking lors de la période estivale ou des diverses manifestations, M. le Maire est autorisé à acquérir le terrain de 3 129 m² de MM et MME RIOTTOT au lieu-dit « La Gare », au prix de 12€/m².

04 - LISTE PRÉPARATOIRE POUR LA CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil propose une liste de 12 contribuables (titulaires et suppléants) pour la désignation, par la Direction Générale des Finances Publiques, des membres de la commission communale des impôts

05 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS DE LA ZAE À « GRAND BOIS » ET À « CROIX DE LA BORIE »

Les travaux concernant le marché d'aménagement et de viabilisation interne de deux ZAE étant achevés le prix de vente H.T. au m² des lots est fixé à six euros pour les lots sis à « Grand Bois » et dix euros pour les lots sis à la « Croix de la Borie ».

06- INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRÉSOR

Le conseil municipal décide de continuer à attribuer au comptable du Trésor, l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

07- PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL DES RÉSEAUX D'OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES AU MÉJAT

Dans le cadre des travaux d'effacement de réseaux d'électrification menés au Méjat par le SDE24, Le conseil municipal se prononce en faveur de l'enfouissement simultané des faisceaux aériens de télécommunications. Les études et les travaux de génie civil (tranchées, gaines et chambres de tirage) à la charge de la commune sont estimés à H.T 13 892.32 €

08 –MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Le conseil municipal approuve la modification du tableau des emplois communaux.

09 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Décision est prise à l'unanimité de reconduire en 2014 les taux appliqués en 2013.

10 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 SUR LE BUDGET 2014 DES LOCAUX COMMERCIAUX

Le Conseil municipal décide d'affecter en 2014 les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit : 937.00 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 85 621.20 € au compte 001 « déficit antérieur reporté en investissement ».

11 – AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 SUR LE BUDGET 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal décide d'affecter en 2014 les résultats d'exploitation de l'exercice 2013 comme suit : 218 181.72 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » et 225 407.67 € au compte 001 « excédent antérieur reporté en investissement ».

12 – VOTE DES BUDGETS 2014

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets 2014 suivants :

Service assainissement :

Dépenses/recettes de fonctionnement 11 240 €

Dépenses/recettes d'investissement 65 810.43 €

Régie du transport scolaire :

Dépenses/recettes de fonctionnement 37 676.00 €

Dépenses/recettes d'investissement 42 122.99 €

Zone artisanale :

Dépenses/recettes de fonctionnement 748 459.36 €

Dépenses/recettes d'investissement 843 246.27 €

Budget de la commune :

Dépenses/recettes de fonctionnement 884 080 €

Dépenses/recettes d'investissement 1 249 136.95 € dont 149 727 € de restes à réaliser en dépenses

Budget des locaux commerciaux

Dépenses/recettes de fonctionnement 17 791.83 €

Dépenses d'investissement 168 077.51 € (*dont 35 480 € de restes à réaliser*)

Recettes d'investissement 168 077.51 € (*dont 132 994 € de restes à réaliser*).